

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2022/527 DE LA COMMISSION**du 1^{er} avril 2022****accordant une autorisation de l'Union pour le produit biocide unique «ARIEL chlore Professional System 5 chlore bleach for white wash»****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ⁽¹⁾, et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 11 décembre 2018, Procter & Gamble Services Company NV a soumis à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012, une demande d'autorisation d'un produit biocide unique dénommé «ARIEL chlore Professional System 5 chlore bleach for white wash», relevant du type de produits 2, tel que décrit à l'annexe V dudit règlement, confirmant par écrit que l'autorité compétente belge avait accepté d'évaluer la demande. Ladite demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-ER045796-14.
- (2) L'«ARIEL chlore Professional System 5 chlore bleach for white wash» contient du chlore actif libéré par de l'hypochlorite de sodium en tant que substance active inscrite sur la liste de l'Union des substances actives approuvées qui est visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 528/2012.
- (3) Le 25 novembre 2020, l'autorité compétente d'évaluation a soumis à l'Agence, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012, un rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.
- (4) Le 5 juillet 2021, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 528/2012, l'Agence a présenté à la Commission son avis ⁽²⁾, le projet de résumé des caractéristiques du produit biocide «ARIEL chlore Professional System 5 chlore bleach for white wash» («RCP») ainsi que le rapport final d'évaluation de ce produit biocide unique.
- (5) Dans cet avis, l'Agence conclut que l'«ARIEL chlore Professional System 5 chlore bleach for white wash» est un produit biocide unique, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point r), du règlement (UE) n° 528/2012, qu'il peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, il remplit les conditions énoncées à l'article 19, paragraphe 1, de ce règlement.
- (6) Le 30 juillet 2021, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 528/2012.
- (7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et estime dès lors qu'il convient d'accorder une autorisation de l'Union pour l'«ARIEL chlore Professional System 5 chlore bleach for white wash».
- (8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

⁽¹⁾ JO L 167 du 27.6.2012, p. 1.

⁽²⁾ Avis de l'ECHA du 16 juin 2021 sur l'autorisation de l'Union du produit biocide «ARIEL chlore Professional System 5 chlore bleach for white wash» (ECHA/BPC/282/2021). <https://echa.europa.eu/it/opinions-on-union-authorisation>

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union portant le numéro d'autorisation EU-0026814-0000 est accordée à Procter & Gamble Services Company NV pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation du produit biocide unique «ARIEL chlorine Professional System 5 chlorine bleach for white wash» conformément au résumé des caractéristiques du produit biocide figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 24 avril 2022 au 31 mars 2032.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 1^{er} avril 2022.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

ARIEL Chlorine Professional System 5 Chlorine Bleach for white wash

Type de produit 2 — Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (Désinfectants)

Numéro de l'autorisation: EU-0026814-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0026814-0000

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**1.1. Marque(s) commerciale(s) du produit**

Nom commercial	ARIEL Chlorine Professional System 5 Chlorine Bleach for white wash
----------------	---

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Procter & Gamble Services Company NV
	Adresse	Temselaan 100, 1853 Brussels Belgique
Numéro de l'autorisation	EU-0026814-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0026814-0000	
Date de l'autorisation	24 avril 2022	
Date d'expiration de l'autorisation	31 mars 2032	

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Sutter Industries S.p.A
Adresse du fabricant	Località Leigozze 1, Borghetto, 15060 Borbera Italie
Emplacement des sites de fabrication	Località Leigozze 1, Borghetto, 15060 Borbera Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de sodium
Nom du fabricant	ALTAIR CHIMICA S.p.A.
Adresse du fabricant	Via Moie Vecchie n.13, 56048 Saline di Volterra (PI) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Moie Vecchie n.13, 56048 Saline di Volterra (PI) Italie

2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de sodium		Substance active			9,05
Hypochlorite de sodium	Hypochlorite de sodium	Substance non active	7681-52-9	231-668-3	9,5

2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mention de danger	<p>Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux. Porter des vêtements de protection. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation locale Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale</p>

4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Utiliser # 1 – Désinfection du linge (lavage en machine) dans la phase de rinçage post-lavage

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bacteria Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Yeasts Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Dans les machines à laver professionnelles (telles que les machines à laver dans les restaurants, les hôtels, les résidences de soins et les établissements non médicaux) via des programmes de dosage automatique fermés: Désinfection des draps après nettoyage. Le produit ne peut être utilisé qu'avec un appareil de dosage automatique professionnel Procter & Gamble. Le produit n'est pas homologué pour un dosage manuel.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 10,0 ml/l
	Dilution (%):
	Nombre et fréquence des applications:
	Le produit est ajouté via un dosage automatique, pour la désinfection du linge propre: après l'étape de lavage/nettoyage effectuée en utilisant Ariel S1 Actilift détergent (nom commercial de Ariel System S1), l'eau est évacuée/extraite. Après une étape de remplissage avec de l'eau propre, le produit est ajouté pour le lavage principal/le premier bain de rinçage.
	Le produit est efficace sur des articles propres lorsqu'il est utilisé à raison de 10 ml/l pendant un temps de contact de 15 min à +40 °C (ratio de lessive = 1:5; avec 4 kg de charge de l'est)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon PEHD de 10 l à 20 l à poignée moulée et bouchon de sécurité avec serrure et clé. Certifié ONU pour les marchandises dangereuses.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. **CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ⁽¹⁾**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Le produit biocide ARIEL Chlorine Professional System 5 chlorine bleach for white wash est destiné à être utilisé uniquement pendant un lavage principal, après un prélavage, avec un équipement de dosage professionnel Procter & Gamble pour la désinfection du linge propre:

- Étape 1 de nettoyage avec Ariel System S1 (peut être désigné sous le nom de prélavage ou de lavage principal) à 40 °C pendant 10 min: L'eau de lavage est évacuée, extraite et remplacée par de l'eau propre avant l'étape 2,
- Étape 2 de désinfection: cette étape peut être désignée sous le nom de lavage principal (si la première étape est un prélavage) ou de premier bain de rinçage (si la première étape est un lavage principal). La seconde étape contenant ARIEL Chlorine Professional System 5 chlorine bleach for white wash est toujours effectuée à 40 °C pendant 15 min. Cette étape est suivie de 1 à 2 phases de rinçage et de vidange et finalement d'un essorage.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Au cours de la manipulation du produit et de la maintenance des machines (réparation d'un système de dosage cassé):

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN374)
- Porter une protection oculaire (EN166)
- Porter une combinaison de protection (à préciser par le titulaire de l'autorisation indiqué dans les informations sur le produit)

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

En cas d'ingestion:: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau:: Immédiatement laver abondamment à l'eau. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver à l'eau et au savon et continuer de rincer pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de contact avec les yeux:: Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

En cas d'inhalation:: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Pour le confinement:

- Recueillir la substance absorbée dans des récipients à fermeture. Ne pas utiliser de récipients métalliques.

Méthodes de nettoyage:

- Déversement de petites quantités de liquide: absorber dans un matériau absorbant non combustible et enlever à la pelle dans un récipient en vue de l'élimination. Déversements importants: contenir la substance rejetée, pomper dans des récipients appropriés. Ne pas utiliser de récipients métalliques.

⁽¹⁾ Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Élimination:

- Ce produit et son récipient doivent être éliminés en prenant toutes les précautions de sécurité, conformément à la législation locale/régionale/nationale.
- Ne pas rejeter le produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*Conditions de stockage:*

- Stocker dans le récipient d'origine.

Matières incompatibles:

- Métaux. acides. Réagit avec les (ou certains) acides: Libération de gaz/vapeurs (très) toxiques (chlore). Peut être corrosif pour les métaux.

Interdictions de stockage mixte:

- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé et à l'écart des acides (forts).

Zone de stockage:

- Stocker dans un endroit frais. Stocker dans un endroit sec.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30 °C.
- Protéger du gel.
- Conserver à l'abri des rayons directs du soleil.
- Durée de conservation: 12 mois

6. AUTRES INFORMATIONS
